Liste de sauvegarde urgente

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Patrimoine culturel immatériel

Original : anglais

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Cinquième session
Kenya
novembre 2010

RAPPORT D'EXAMEN DES DOSSIERS DE CANDIDATURE N° 00322 POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL NÉCESSITANT UNE SAUVEGARDE URGENTE EN 2010

Nom de l'examinateur : **Craft Revival Trust**
Nom de l'expert (si différent) : **Ritu Sethi**
Date de l'examen : **(révisé le) 15 juillet 2010**
Dossier de candidature n° 00322 **État partie : Chine** **Nom de l'élément : L'imprimerie chinoise à caractères mobiles en bois**
Note : Les informations figurant dans les encadrés en italiques grisées sont fournies à l'examinateur pour référence. Elles sont extraites des Directives opérationnelles ou des explications données aux États parties soumissionnaires dans le formulaire de candidature. L'examinateur doit fonder son analyse sur les informations soumises dans le dossier de candidature y compris les photographies, les vidéos ou les informations complémentaires qui font partie de la candidature. L'examinateur doit bien entendu apporter ses compétences personnelles et professionnelles afin d'évaluer la crédibilité et l'exhaustivité des informations soumises dans la candidature. Son rapport doit indiquer principalement si l'État soumissionnaire a démontré de manière appropriée dans la candidature que celle-ci satisfait aux critères d'inscription. L'examinateur ne doit pas être ressortissant de l'/d'un des État(s) soumissionnaire(s) de la demande ni avoir de conflit d'intérêt qui pourrait influencer indûment les résultats de son examen.

Extrait des Directives opérationnelles

Examen des candidatures :

5. *En vue de leur évaluation par le Comité, les candidatures sont examinées de préférence par plus d'une organisation consultative accréditée conformément à l'article 9.1 de la Convention. Conformément à l'article 8.4, le Comité peut inviter les organismes publics ou privés, et/ou des personnes physiques, possédant des compétences avérées dans les différents domaines du patrimoine culturel immatériel pour les consulter sur toute question particulière. Aucune candidature ne sera examinée par un (des) ressortissant(s) de l'(des)État(s) partie(s) soumettant cette proposition.*
6. *Les examens comprennent l'analyse de la conformité des candidatures avec les critères d'inscription.*
7. *Chaque examen comprend l'analyse de la viabilité de l'élément ainsi que celle de la faisabilité et de la suffisance du plan de sauvegarde. Cet examen comprend également une analyse du risque de disparition, du fait, entre autres, du manque de moyens pour le sauvegarder et le protéger, ou du fait des processus de mondialisation et de transformation sociale ou environnementale.*
8. *Les rapports issus de ces examens comprennent une recommandation d'inscription ou de non-inscription de l'élément soumis au Comité.*

Courte description textuelle de l'élément proposé pour inscription

L'examinateur doit fournir une courte description de l'élément proposé pour inscription, adaptée à des fins de publication. Celle-ci peut être faite à partir de la rubrique D de la page de couverture, mais doit également s'inspirer de l'ensemble de la candidature afin de donner une vue d'ensemble résumée des points essentiels concernant l'élément. La description doit être préparée sur la base des informations fournies dans le dossier de candidature.

(175 à 225 mots)

La technique chinoise d'imprimerie à caractères mobiles, dont l'invention remonte au milieu du XIe siècle, fut largement utilisée jusqu'au XIXe siècle pour les manuscrits, documents impériaux officiels et généalogies claniques. Cette technique devenant très répandue aux XIIe et XIIIe siècles, les caractères, initialement en argile, furent remplacés par des caractères en bois et en métal. Néanmoins, l'imprimerie à caractères mobiles telle qu'elle se pratique aujourd'hui utilise exclusivement des caractères en bois gravés à la main et se limite essentiellement à l'impression des généalogies.

Gravé à la main, chaque bloc de bois est le modèle inversé, de droite à gauche, du caractère chinois correspondant que l'on retrouve dans la calligraphie au pinceau. Pour fabriquer ces blocs et composer un texte entier, il faut par conséquent connaître non seulement l'imprimerie, mais aussi la calligraphie et la grammaire du chinois ancien.

Pour dresser la généalogie d'un clan, on commence par un entretien avec ceux à qui le manuscrit est destiné. À partir des données ainsi collectées, l'imprimeur crée d'abord une copie manuscrite du texte. Les caractères appropriés sont ensuite sélectionnés et disposés en une police de caractères et on procède à une relecture. Suivent les opérations d'encrage au pinceau, de couverture par du papier et d'impression. Une fois imprimées, les feuilles sont découpées au format voulu, placées dans une couverture confectionnée sur mesure et imprimée à la main, puis reliées. Ces généalogies montrent historiquement la composition historique, le lignage familial et les racines ancestrales du clan.

Critère U.1	**L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention.**

Extrait du formulaire de candidature

Description de l'élément *(1 000 mots maximum)*

Une description claire et complète est essentielle pour démontrer au Comité que l'élément proposé satisfait à la définition du patrimoine culturel immatériel donnée dans la Convention. La description doit donner suffisamment d'informations au Comité pour déterminer :

- *que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire — ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés — » ;*
- *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus le reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;*
- *qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recrée en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;*
- *qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et*
- *qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».*

La description doit mentionner toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement, et inclure l'analyse de ses fonctions sociales et culturelles actuelles, les caractéristiques des détenteurs de la tradition et des praticiens, tous les rôles spéciaux ou les catégories de personnes ayant des responsabilités spécifiques à l'égard de l'élément, entre autres. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordées en détails dans le dossier de candidature.

La candidature démontre que l'élément est conforme au critère U.1 :	**Oui**	☒
	Non	☐

Commentaires de l'examinateur sur la conformité de l'élément avec la définition du patrimoine culturel immatériel donnée dans la Convention

L'examinateur doit indiquer si l'État soumissionnaire a démontré de manière appropriée que l'élément est conforme à la définition du patrimoine culturel immatériel donnée dans la Convention.

(250 à 500 mots)

Critère U.1 : L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention.

La conformité de l'élément proposé avec la définition du patrimoine culturel immatériel donnée dans la Convention est clairement démontrée.

Malgré le déclin de l'imprimerie à caractères mobiles depuis l'avènement des techniques modernes, cette tradition a été préservée à Rui'an, dans la province du Zhejiang, parce que l'on continue d'y rassembler et d'y imprimer des généalogies de familles et de clans. Wenzhou et les régions voisines du sud-est de la province du Zhejiang et du nord de la province du Fujian étaient traditionnellement peuplées d'immigrants. Le sentiment d'appartenance à un clan et l'enregistrement des racines familiales étaient par conséquent indispensables à la construction de l'identité individuelle et communautaire dans la nouvelle patrie ainsi que pour le maintien des

liens avec les racines ancestrales. Sur les 209 groupes familiaux de la ville actuelle de Rui'an, 178 sont issus de l'immigration et plus de 430 000 Chinois originaires de la région sont établis à l'étranger. Avec une telle diaspora qui ne cesse de croître, la recompilation de la généalogie du clan, qui permet de retrouver les lignées de sang et les attaches familiales quel que soit l'endroit où se trouvent les membres du clan, acquiert une importance supplémentaire. Cela tient à l'intérêt permanent que présente la généalogie pour les populations locales qui ont gardé leurs spécialistes de la technique de l'imprimerie à caractères mobiles.

D'après les registres généalogiques de Wang Chaohui, l'un des détenteurs représentatifs de la technique d'imprimerie à caractères mobiles, c'est au début du XIVe siècle que ses ancêtres ont commencé à rassembler et imprimer des généalogies pour la population de la province du Zhejiang. La technique de l'imprimerie à caractères mobiles s'est transmise de génération en génération, oralement et dans la pratique, tout au long des sept derniers siècles. À l'heure actuelle, la région de Rui'an compte 11 détenteurs de cette tradition vivante hautement qualifiés, tous héritiers de la technique de l'imprimerie à caractères mobiles ainsi que d'un jeu complet de caractères chinois gravés sur bois. Les opérations se déroulent sous la direction de ces maîtres artisans assistés de membres de leur famille ou d'apprentis – le maître artisan se charge généralement de prendre les commandes et de gérer l'affaire tandis que les hommes s'occupent des opérations de gravure des caractères, de composition et d'impression et que les femmes exécutent des tâches subsidiaires comme le travail de séparation et d'assemblage des pages et de reliure.

Les artisans se rendent dans les salles des ancêtres des clans de chaque communauté avec leur jeu de caractères mobiles et leur matériel d'imprimerie à différentes périodes de l'année. Une fois la commande passée, les opérations comportent 15 phases, notamment procéder à un entretien, tirer une bonne copie du texte, choisir les caractères, faire la composition, la relecture, l'impression, tracer des cercles, des divisions, sortir des caractères, disposer les noms du clan, préparer la reliure, faire le découpage, l'assemblage, la reliure et la couverture, le tout étant exécuté manuellement. La clé de la réussite pour cette technique d'imprimerie manuelle en 15 étapes successives est de : sélectionner un bois de poirier à feuilles de saule de qualité, dur et suffisamment résistant pour fabriquer les moules pour les caractères, graver les caractères sur les blocs de bois en sens inverse, de droite à gauche ; découper à l'aide d'un couteau spécial la partie en négatif pour mettre le caractère en relief ; sélectionner les caractères et effectuer la composition en respectant une métrique spéciale (une phrase a 5 caractères, soit 160 caractères pour 32 phrases) dans le dialecte de Rui'an pour trouver les caractères correspondant dans les plaques de caractères réservées disposées suivant le format traditionnel ; utiliser comme support d'impression un papier traditionnel de grande qualité appelé Xuan, également utilisé dans la peinture et la calligraphie chinoises et comme base pour le matériel imprimé ; et enfin exécuter la reliure avec du fil de coton.

Une fois la généalogie achevée, une cérémonie solennelle a lieu pour l'offrir rituellement aux ancêtres et marquer l'événement. C'est à l'imprimeur convié à la cérémonie par les membres du clan qu'il reviendra de tracer un trait rouge sur la généalogie et de prononcer l'éloge rituel, avant de déposer l'ouvrage dans un coffret qui sera fermé à clé et conservé. L'imprimerie à caractères mobiles joue donc un rôle à part entière dans la vie communautaire et le patrimoine culturel locaux.

Commentaires de l'examinateur sur la conformité de l'élément à la définition du patrimoine culturel immatériel donnée dans la Convention.

L'État soumissionnaire a démontré de manière satisfaisante que l'élément est conforme à la définition du patrimoine culturel immatériel donnée dans la Convention.

L'imprimerie à caractères mobiles en bois est non seulement un patrimoine culturel qui est aujourd'hui particulier à la région mais, en tant que tradition vivante perpétuée par les familles et les clans locaux, il fait aussi partie des pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire intrinsèquement liés à la vie culturelle et sociale de cette région. Cette activité artisanale utilise des instruments, objets et artefacts qui sont traditionnellement produits ou transmis par les familles d'artisans, renforçant encore plus les liens avec le passé. De surcroît,

le produit final est cérémonieusement exposé lors de fêtes communautaires qui se déroulent dans des espaces culturels bien délimités.

Étant donné que les principaux produits issus de l'imprimerie à caractères mobiles sont des généalogies, l'élément sert à préserver et à exprimer le sentiment d'identité individuel et communautaire de la population locale ainsi que de son importante diaspora.

Constamment réimprimées, les généalogies constituent aussi un dépôt d'archives écrites de la mémoire culturelle locale et procurent ainsi aux communautés et aux groupes concernés un sentiment d'identité et de continuité.

Le savoir-faire et les connaissances dans des domaines associés tels que le chinois ancien et l'histoire se transmettent de génération en génération au sein des familles d'artisans.

L'élément n'est pas contraire aux instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme, ni à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus ainsi que d'un développement durable.

Critère U.2 **L'élément nécessite une sauvegarde urgente parce que sa viabilité est en péril, en dépit des efforts déployés par la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus et l'(es) État(s) partie(s) concerné(s).**

Extrait du formulaire de candidature

État de la viabilité *(500 mots maximum)*

Décrivez le niveau actuel de viabilité de l'élément, en particulier la fréquence et l'ampleur de sa pratique, la vigueur des modes traditionnels de transmission, la démographie des détenteurs, des praticiens et des publics, et sa durabilité.

État des menaces et des risques *(500 mots maximum)*

Cette section doit identifier et décrire les menaces qui pèsent sur la transmission et l'exécution continues, en précisant le degré de gravité et d'urgence de ces menaces.

La candidature démontre que l'élément est conforme au critère U.2 :

Oui ☒

Non ☐

Commentaires de l'examinateur concernant le fait que la candidature démontre que l'élément nécessite une sauvegarde urgente

L'examinateur doit indiquer si l'État soumissionnaire a démontré de manière appropriée que la viabilité de l'élément est menacée, que la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus ainsi que l'(es) État(s) partie(s) concerné(s) ont fait des efforts afin d'assurer sa viabilité, et qu'il nécessite par conséquent une sauvegarde urgente.

(250 à 500 mots)

État de la viabilité

À l'heure actuelle, l'usage de l'imprimerie à caractères mobiles en bois et des généalogies se limite aux communautés du village de Dongyuan dans la cité de Pingyangkeng et du village de Xiqian dans la cité de Caocun, à Rui'an, dans la province du Zhejiang. La tradition a survécu grâce aux commandes de généalogies que clans et familles ont coutume de passer encore aujourd'hui, coutume essentielle à la préservation de l'identité communautaire dans une région marquée par un fort taux d'émigration. Si les généalogies sont toujours demandées, la mondialisation a radicalement modifié les systèmes de valeurs et les pratiques culturelles, réduisant ainsi l'importance attachée au concept de généalogie et, par extension, à la nécessité de commander des généalogies imprimées suivant la technique traditionnelle à caractères

mobiles en bois.

En général, la généalogie de chaque clan est recompilée et imprimée tous les 30 ans. De ce fait, la quantité de commandes que peut obtenir un artisan chaque année est variable. En 2008, par exemple, une centaine de commandes a été passée dans le village de Dongyuan. Les artisans qui ont un carnet de commandes plus rempli peuvent pratiquer leur activité toute l'année. Ceux qui ont en moins, voire pas du tout, en revanche, se retrouvent sans source de revenus et sont ainsi contraints d'essayer de trouver d'autres sources de revenus complémentaires en se tournant vers diverses activités agricoles, ou de rester chez eux à attendre une nouvelle commande. Le montant de chaque commande est déterminé par le nombre de personnes à inscrire dans la généalogie, qui peut aller de quelques milliers à plus de 20 000 personnes. Chaque personne dont le nom doit figurer dans la généalogie paiera 10 yuans RMB. Avec quelques personnes pour l'aider, l'artisan aura ainsi du travail pour plusieurs mois, voire une demi-année. Son revenu annuel variera entre 20 000 et 40 000 yuans RMB, un revenu comparable au salaire des ouvriers travaillant en entreprise, mais pour une charge de travail plus importante.

En raison du faible niveau de revenus générés par cette activité, beaucoup de praticiens, notamment des détenteurs de la technique d'imprimerie à caractères mobiles de premier plan, ont abandonné cette activité ancestrale pour faire un autre métier ou monter une nouvelle affaire au cours des 20 dernières années. C'est ainsi que seulement 11 détenteurs, tous masculins, de la technique d'imprimerie à caractères mobiles en bois ont été recensés lors d'une enquête générale en 2009 :

- Wang Chaohui, âgé de 55 ans (28/12/1955)
- Lin Chuyin, âgé de 72 ans (08/04/1938)
- Wang Chuanqiao, âgé de 54 ans (12/08/1956)
- Wang Haiqiu, âgé de 54 ans (25/02/1956)
- Wang Zhiren, âgé de 53 ans (02/12/1957)
- Wu Kuizhao, âgé de 48 ans (14/01/1962)
- Zhang Yishuo, âgé de 57 ans (07/07/1953)
- Wang Chaohua, âgé de 56 ans (16/08/1954)
- Pan Lijie, âgé de 53 ans (18/07/1957)
- Pan Chaoliang, âgé de 57 ans (03/09/1953)
- Wang Chaoxi, âgé de 52 ans (12/08/1958)

Tous ceux dont le nom est mentionné ci-dessus ont désormais plus de 50 ans. Même si dans leurs ateliers respectifs, on rencontre des membres de leur famille et des apprentis, on ne voit pas pour le moment apparaître une nouvelle génération d'artisans qualifiés. Dans ces familles d'imprimeurs, les jeunes rechignent à entreprendre le long apprentissage que nécessite ce métier considéré sous toutes ses facettes, d'autant qu'en plus de sa viabilité très incertaine, l'imprimerie à caractères mobiles en bois n'est pas lucrative en soi.

État des menaces et des risques

La principale menace qui pèse sur la transmission et la continuité de cette tradition et sur son maintien est la diminution du nombre de praticiens de l'imprimerie à caractères mobiles : bien que l'impression de généalogies soit une composante importante de la culture chinoise traditionnelle et que le savoir-faire des artisans imprimeurs se soit transmis comme le veut la coutume au sein des familles, nombreux sont ceux, parmi la jeune génération des familles traditionnelles d'imprimeurs détenteurs de cette tradition unique en son genre, qui hésitent à

apprendre ce métier ancestral. D'abord l'apprentissage permettant d'acquérir la maîtrise de la technique à caractères mobiles est très difficile ; il faut au moins 2 ans pour apprendre à exécuter les caractères chinois au pinceau et à les graver à la main. Il faut aussi apprendre l'histoire de la Chine et la grammaire du chinois ancien. À l'heure actuelle, la technique de l'imprimerie à caractères mobiles est utilisée dans quelques zones de la Chine rurale. En raison des faibles revenus générés par cette activité, beaucoup de praticiens, notamment des détenteurs de la technique de premier plan, ont abandonné cette activité ancestrale pour faire un autre métier ou monter une nouvelle affaire au cours des 20 dernières années. C'est ainsi qu'aujourd'hui il ne reste plus que 11 maîtres artisans (tous âgés de plus de 50 ans) qui connaissent parfaitement cette technique d'imprimerie. Au cours des 30 dernières années, il n'y a eu aucun candidat pour apprendre la maîtrise des caractères mobiles en bois, ou les techniques de gravure ou d'imprimerie, d'où une crise de succession. Faute de transmission de ce savoir-faire à de nouvelles générations d'artisans et d'intérêt et de demandes de la part du public pour l'imprimerie à caractères mobiles, la transmission orale de ce patrimoine immatériel va bientôt disparaître.

À l'absence de demande sur le marché de l'imprimerie traditionnelle, s'ajoute la menace de la concurrence exercée par les techniques modernes d'impression. Avec les progrès du développement socio-économique dans la région et la vulgarisation de la technique d'impression informatique, beaucoup de communautés ont délaissé la technique d'imprimerie à caractères mobiles traditionnelle utilisée dans la réécriture et la compilation des généalogies de clans. Elles ont adopté à la place des techniques telles que la composition informatique, la stéréotypie et la photocopie. C'est ainsi que les deux phases les plus importantes de l'impression à caractères mobiles en bois – le tracé au pinceau des caractères chinois en sens inverse et la gravure à la main pour la fabrication des blocs d'imprimerie – ont été éliminées du processus d'impression.

L'affaiblissement des pratiques culturelles qui généraient une demande en matière d'imprimerie traditionnelle constitue une menace supplémentaire. Avec la disparition de l'ancienne génération, qui perpétuait la tradition culturelle, et les mutations socioculturelles visibles dans la jeune génération, qui a reçu une éducation moderne et intégré un certain nombre de valeurs nouvelles, l'intérêt que revêtent les généalogies pour la culture et l'identité a considérablement faibli. En conséquence, l'enthousiasme pour la compilation de généalogies claniques a diminué et les commandes concernant ce type d'ouvrage imprimé se font de plus en plus rares, d'où le déclin du marché de l'imprimerie à caractères mobiles.

Commentaires de l'examinateur

L'État soumissionnaire a démontré de manière appropriée que l'élément est en péril malgré les efforts déployés par la communauté et l'État partie concernés.

Le faible nombre de praticiens qui continue à exercer cette activité et la réticence des jeunes au sein des familles ou des autres apprentis à assumer le rôle de détenteurs de la tradition indiquent clairement une crise de succession. De surcroît, dans un contexte de modernisation accélérée, la diminution de la demande de généalogies et le remplacement de l'imprimerie à caractères mobiles par les techniques modernes pour faire lesdites généalogies ont eu une nette incidence sur la capacité des artisans à gagner de l'argent et sur la possibilité pour eux de s'assurer par leur activité une source de revenus durable pour l'avenir.

L'État semble avoir pris diverses mesures pour protéger cette ancienne technique d'imprimerie :

- en donnant des titres honorifiques et une aide financière aux détenteurs de la tradition ;
- en embauchant des apprentis pour générer et former une nouvelle génération de détenteurs de la tradition compétents ;
- en créant l'« Association de l'Imprimerie à caractères mobiles » afin d'exploiter le potentiel des organisations non gouvernementales et en faisant des interventions ;

- en agrandissant le « Musée de l'imprimerie à caractères mobiles » et en y apportant des améliorations afin de montrer au public et aux apprentis en formation le procédé technique de l'imprimerie à caractères mobiles.

Ces initiatives sont effectivement louables et ont sans aucun doute contribué à la consolidation des connaissances actuelles concernant cet élément du patrimoine, à encourager de nouvelles vocations, à sensibiliser le public, à susciter un intérêt pour cette activité et à faire reconnaître et respecter ceux qui l'exercent. Néanmoins, la question de la durabilité essentielle à la viabilité de n'importe quel patrimoine immatériel semble se poser. Une intervention d'urgence est nécessaire pour redonner vie à la tradition et garantir la viabilité de l'élément, vu que la demande en matière de produits issus de l'imprimerie à caractères mobiles en bois reste faible et qu'il faut trouver une solution au problème.

Évaluation par l'examinateur de la viabilité de l'élément

L'examinateur doit indiquer si l'évaluation par l'État soumissionnaire de l'élément est juste, réaliste et complète.

(150 à 300 mots)

L'évaluation de la viabilité de l'élément faite par l'État soumissionnaire est juste, réaliste et complète. La survie de l'imprimerie à caractères mobiles en bois jusqu'à ce jour dans un environnement plutôt rural est attribuée aux facteurs suivants : l'élément, par définition, convenait à des travailleurs manuels vivant en famille, le matériel et les outils pouvaient être transportés chez le client, le prix du produit fini était peu élevé et la tradition et la culture fortement ancrées voulaient que les gens achètent des généalogies imprimées suivant la technique des caractères mobiles, mais cette survie est aujourd'hui menacée.

Il ne reste plus que quelques praticiens pour cultiver la tradition et ces dernières 30 années, il n'y a pas eu de transmission notable de leur savoir-faire car, dans les familles de praticiens, les jeunes générations ne veulent pas intégrer le métier de leurs ancêtres. De surcroît, avec les changements socioculturels, on se soucie moins de commander des généalogies et de perpétuer ainsi la tradition, et l'affaiblissement des liens sociaux traditionnels ainsi que le contexte culturel font que même le marché précaire actuel est en baisse. Le phénomène va en s'accélérant avec le remplacement de la technique d'imprimerie à caractères mobiles par la technique moderne d'élaboration des généalogies, affectant fortement les capacités financières de ceux qui travaillent dans l'imprimerie traditionnelle parce que leurs compétences et leur savoir-faire ne leur permettent plus de s'assurer un revenu durable à l'avenir. Le résultat est que beaucoup de praticiens se sont tournés vers d'autres professions, réduisant encore un peu plus le réservoir de compétences existant.

D'après ces informations, la viabilité de l'élément est clairement en péril et nécessite une intervention ciblée d'urgence.

Évaluation par l'examinateur de l'état du risque de disparition de l'élément, dû, entre autres, au manque de moyens de sauvegarde et de protection, ou à des processus de globalisation et de transformation sociale et environnementale

L'examinateur doit indiquer si l'évaluation par l'État soumissionnaire du risque de disparition de l'élément est juste, réaliste et complète.

(150 à 300 mots)

Toutes les causes classiques de déclin progressif du patrimoine culturel immatériel sont présentes dans le cas de l'imprimerie à caractères mobiles en bois : le nombre de praticiens se réduit à 11 seulement (qui ont tous plus de 50 ans) ; les changements socioculturels rapides qui

brisent la tradition, les liens claniques et les affiliations familiales, réduisant d'autant la demande de généalogies ; le remplacement de la technique ancestrale par de nouvelles techniques numériques, moins coûteuses, plus rapides et remplissant les mêmes fonctions. Ces phénomènes qui peuvent être attribués au processus incontournable de mondialisation et aux changements socioculturels qui en découlent, sont actuellement ressentis par la communauté des praticiens et des usagers. Même si cette communauté est peut-être aujourd'hui désireuse de protéger et de conserver ses compétences et son savoir ancestraux, elle n'a pas les moyens de le faire.

L'État a joué un rôle clé dans la création d'un musée qui servira de dépositaire de ce savoir ancestral en réunissant des documents et informations à son sujet pour les générations futures. L'État a aussi tenté de susciter chez les praticiens un sentiment de dignité et de fierté vis-à-vis de leur travail en leur attribuant notamment des récompenses.

Critère U.3	**Des mesures de sauvegarde sont élaborées pour qu'elles puissent permettre à la communauté, au groupe ou, le cas échéant, aux individus concernés de poursuivre la pratique et la transmission de l'élément.**

Extrait du formulaire de candidature

Mesures de sauvegarde

Les points 4.a. à 4.c. exigent l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde comme demandé dans le critère U.3. Les mesures de sauvegarde, si elles sont efficacement mises en œuvre, sont censées contribuer de façon substantielle à la sauvegarde de l'élément dans un délai de quatre ans environ. Il doit s'agir notamment de mesures visant à assurer la viabilité de l'élément en permettant à la communauté de poursuivre sa pratique et sa transmission.

4.a. Efforts en cours et récents pour sauvegarder l'élément *(500 mots maximum)*

Décrivez les efforts en cours et récents de la communauté, du groupe ou, le cas échéant des individus concernés pour assurer la viabilité de l'élément. Décrivez les efforts du ou des État(s) partie(s) concerné(s) pour sauvegarder l'élément, en précisant les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées.

4.b. Mesures de sauvegarde proposées *(2 000 mots maximum)*

Cette section doit identifier et décrire un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde susceptibles d'améliorer notablement la viabilité de l'élément dans un délai d'environ quatre ans, s'il est mis en œuvre, et donner des informations détaillées sur les points suivants :

a) Quels sont le ou les objectif(s) principaux visés et quels résultats concrets sont attendus ?

b) Quelles sont les principales activités à mener pour atteindre les résultats attendus ? Décrivez les activités en détail et l'ordre qui conviendrait le mieux, en tenant compte de leur faisabilité.

c) Gestion et mise en œuvre : décrivez les mécanismes qui permettront la pleine participation des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus aux mesures de sauvegarde proposées. Décrivez l'organisation ou l'organisme chargé de la mise en œuvre (nom, informations générales, etc.) et les ressources humaines pour mettre en œuvre le projet.

d) Calendrier et budget : indiquez un calendrier pour les activités proposées et une estimation des fonds nécessaires pour les mener à bien, en identifiant les ressources disponibles (sources gouvernementales, contribution en nature de la communauté, etc.).

4.c. Engagement des États et des communautés, groupes ou individus concernés *(500 mots maximum)*

La faisabilité de la sauvegarde dépend en grande partie des aspirations et de l'engagement de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés, ainsi que du soutien et de la coopération de l'État partie concerné. Cette section doit démontrer que la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés ont la volonté et s'engagent à sauvegarder l'élément si les conditions sont favorables, et que l'État partie concerné est prêt à soutenir l'effort de sauvegarde en créant des conditions favorables à sa mise en œuvre.

La candidature démontre que l'élément est conforme au critère U.3 :

Oui ☒

Non ☐

Évaluation par l'examinateur de la faisabilité et de la pertinence du plan de sauvegarde

L'examinateur doit indiquer si l'État soumissionnaire a élaboré un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde qui sont susceptibles de renforcer la viabilité de l'élément dans un délai de quatre ans, et examiner si elles reflètent les priorités et les aspirations des communautés concernées, si elles sont réalisables, et si les communautés et les États s'engagent de manière appropriée à les mettre en œuvre.

(250 à 500 mots)

Efforts en cours et récents pour sauvegarder l'élément

- En 2004, le Gouvernement populaire de Rui'an a investi près de 600 000 yuans RMB pour créer une salle d'exposition de 1 670 m² au sol dédiée à l'imprimerie à caractères mobiles. En 2006, le gouvernement a investi 100 000 yuans RMB dans le village de Xiqian, cité de Caocun, pour contribuer à financer la construction d'un hall d'exposition sur l'imprimerie à caractères mobiles où furent présentés deux jeux de caractères en bois ainsi que de l'outillage d'imprimerie et des photos. Trois maîtres de l'imprimerie à caractères mobiles furent invités à organiser des démonstrations en direct du procédé d'impression afin de permettre aux visiteurs de pleinement apprécier les compétences artisanales nécessaires.
- La communauté et le gouvernement ont tous deux contribué à mobiliser le public autour de l'imprimerie traditionnelle. Le nombre de visiteurs individuels, ou en groupes organisés, qui vient voir l'exposition, n'a cessé d'augmenter d'année en année. On compte à ce jour 100 000 visiteurs.
- La technique d'imprimerie traditionnelle a également été présentée à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques d'été de Beijing, en 2008, retransmise à la télévision dans le monde entier.
- En juin 2008, l'imprimerie à caractères mobiles en bois a été inscrite sur la Deuxième Liste nationale du patrimoine culturel immatériel. En mai 2009, avec l'approbation du Conseil d'État chinois, Wang Chaohui et Lin Chuyin ont été nommés détenteurs représentatifs pour la Chine. En septembre 2009, Wong Chuanqiao a été nommé détenteur représentatif de la province du Zhejiang. En décembre 2009, Wang Haiqiu, Wang Zhiren, Wu Kuizhao, Zhang Yiusho, Wang Chaohua, Pan Lijie, Pan Chaoliang et Wang Chaoxi ont été nommés détenteurs représentatifs de Rui'an.
- En 2008 et 2009, le Gouvernement populaire de Rui'an a alloué 50 000 yuans RMB de subvention aux détenteurs de la technique d'imprimerie à caractères mobiles. Les détenteurs ainsi nommés ont également eu la possibilité d'intervenir dans diverses expositions dédiées au patrimoine culturel immatériel, ce qui leur permit de consolider leur réputation et leur sens de l'honneur.
- L'État a commencé à exploiter le matériel historique relatif à l'héritage de l'imprimerie à caractères mobiles, à rassembler des vestiges culturels s'y rapportant et des livres représentatifs datant de différentes périodes, à rassembler de la documentation sur le travail des détenteurs de la tradition encore vivants et à enregistrer leur histoire orale. Un téléfilm a

été réalisé spécialement à cette fin. Des livres ont également été édités pour donner un aperçu de l'histoire de la technique d'imprimerie à caractères mobiles et de son rôle actuel. Une série de photos intitulée « La Généalogie imprimée par la technique de l'imprimerie à caractères mobiles » a remporté, en 2009, le prix Humanity Photo Award – HPA - que sponsorisent l'UNESCO et China Folklore Photographic Association.

- Depuis que la technique de l'imprimerie à caractères mobiles a été soumise sur la Liste nationale du patrimoine culturel immatériel et sur la Liste de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, les détenteurs de la tradition ont joué un rôle actif dans les activités de préservation. C'est ainsi par exemple que des maîtres artisans comme Wang Chaohui, Lin Chuyin, Wang Chuanqiao, Wang Haiqiu, Wang Zhiren, Wu Kuizhao et Zhang Yishuo se sont rendus à plusieurs reprises dans d'autres régions de Chine pour effectuer des démonstrations du procédé d'imprimerie à caractères mobiles en bois et sensibiliser le public à l'importance de sa sauvegarde. Pan Chaoliang a fait don du jeu complet de caractères en bois dont il a hérité au Musée de Wenzhou où il est actuellement exposé.

Mesures de sauvegarde proposées

(a) Dans les 4 années à venir, le gouvernement prévoit de mettre en œuvre des mesures de sauvegarde destinées à protéger la technique d'imprimerie à caractères mobiles. En menant des campagnes de sensibilisation et en aidant au maintien des pratiques culturelles traditionnelles, en encouragent la réécriture et la compilation des généalogies ainsi que la publication d'ouvrages chinois anciens, l'État espère créer un tremplin durable pour la continuité de l'imprimerie à caractères mobiles.

(b) Les mesures de sauvegarde suivantes ont notamment été présélectionnées :

- Les détenteurs de cette tradition qui ont plus de 50 ans seront encouragés ces 20 prochaines années à prendre des apprentis pour instruire et former des jeunes âgés de 20 à 40 ans qui deviendront la nouvelle génération de détenteurs de la technique d'imprimerie à caractères mobiles, jetant ainsi les bases du futur développement de cette tradition. À partir de 2009, une subvention gouvernementale de 50 000 yuans RMB servira à organiser tous les deux ans un stage de formation à l'imprimerie à caractères mobiles destiné à 7 artisans âgés de 20 à 40 ans qui travaillent actuellement dans ce domaine, afin qu'ils perfectionnent leur technique de l'écriture à l'aide de caractères en bois, de la gravure à la main, de la composition et apprennent en plus l'art de la composition des livres anciens, l'histoire et la culture anciennes. De surcroît, une aide annuelle de 7 000 yuans RMB sera accordée aux 7 détenteurs actuels afin de les encourager et de les aider à prendre des apprentis et de créer ainsi un futur réservoir de détenteurs et de formateurs qui seront capables de favoriser la préservation et le maintien de cet artisanat.

- En 2009, l'Association de l'imprimerie à caractères mobiles de Rui'an a été créée grâce aux 20 000 yuans RMB alloués par le gouvernement et aux 50 000 yuans RMB collectés auprès du public et des particuliers. Le but de l'association est d'amener les détenteurs de la tradition et les personnes travaillant dans l'impression de généalogies à échanger leurs connaissances techniques et à s'employer à améliorer la technique d'imprimerie à caractères mobiles. Le futur fonds de l'association sera alimenté à l'avenir par des contributions individuelles, l'aide communautaire et les subventions gouvernementales. Il s'agit d'une mesure importante, car on a le sentiment que grâce à cette association, les personnes travaillant elles-mêmes dans l'imprimerie à caractères mobiles peuvent prendre consciemment et volontairement part à la protection et à la transmission de l'élément. On pourra aussi faire jouer l'initiative de cette organisation non gouvernementale pour augmenter le nombre de commandes, ce qui permettra de maintenir et d'accroître les revenus des détenteurs de l'élément, et pour créer un mécanisme de protection de l'organisation professionnelle et des

initiatives individuelles.

- En 2010, le gouvernement affectera un fonds spécial de 100 000 yuans RMB pour agrandir la salle d'exposition dédiée à l'imprimerie à caractères mobiles, protéger les anciens bâtiments qui s'y rattachent et enrichir la collection d'objets anciens présentés. De plus, le nombre de démonstrations en direct par les détenteurs de l'imprimerie à caractères mobiles sera multiplié de manière à intégrer information, art, connaissance et participation et à attirer davantage de visiteurs. On espère que ces expositions serviront de plateforme éducative pour les jeunes en leur permettant d'apprendre et de comprendre la culture traditionnelle, ce qui devrait se traduire par une reconnaissance et une influence de l'élément à plus grande échelle et par une participation plus large à la protection de cette technique d'imprimerie.
- Pour compléter la demande de généalogies imprimées suivant la technique traditionnelle, l'État va également introduire l'usage de la technique d'imprimerie à caractères mobiles traditionnelle pour la réédition et l'impression de divers ouvrages chinois anciens. Pour l'Association de l'imprimerie à caractères mobiles, ce sera une incitation à développer la technique et le matériel et à obtenir davantage de commandes. Les fonds qui lui seront alloués proviendront d'investissements privés, d'actions et d'aides gouvernementales. Le gouvernement fera également de son mieux pour guider et favoriser la mise en œuvre de ces mesures visant à confier aux détenteurs l'impression de livres anciens de premier plan et apporter une aide financière à cette initiative.
- De 2009 à 2012, le gouvernement consacrera chaque année 20 000 yuans RMB à une enquête générale sur l'imprimerie à caractères mobiles, c'est-à-dire sur les détenteurs, les groupes, l'éco-environnement culturel, les livres anciens, les techniques d'imprimerie, l'outillage et l'équipement. À partir des résultats de cette enquête générale, une étude plus approfondie sera menée sur les aspects spécifiques de la tradition de l'imprimerie afin d'augmenter la documentation, d'intensifier la recherche concernant la technique d'imprimerie traditionnelle et de promouvoir les échanges culturels ainsi que la diffusion.
- En 2008, le gouvernement a alloué 15 000 yuans RMB à la réalisation par des photographes professionnels d'un téléfilm détaillé sur l'ensemble du procédé d'imprimerie à caractères mobiles, créant ainsi un dossier audiovisuel sur ce procédé artisanal qui contribuera à sensibiliser le public et éveiller son intérêt pour cette activité.
- En 2010, le gouvernement consacrera 70 000 yuans RMB à la publication d'un grand album de photos sur l'imprimerie à caractères mobiles. En 2011, il consacrera 100 000 yuans RMB à la publication d'une monographie sur le patrimoine culturel que constitue la technique d'imprimerie à caractères mobiles.

(c) Différents organismes ont participé à la supervision de la gestion et de la mise en œuvre de la sauvegarde de l'élément :

- Le Ministère chinois de la culture (organisme administratif chargé de la gestion de l'art et de la culture nationaux relevant du Conseil d'État).
- Le Centre de protection du patrimoine culturel immatériel relevant de l'Académie chinoise de recherche artistique (organisme exécutif chargé de la protection et de la recherche relatives au patrimoine culturel immatériel à l'échelon national) se compose d'experts et d'universitaires spécialisés dans l'imprimerie chinoise à caractères mobiles ainsi que de personnel formé à la recherche de documents d'archives et intervenant actuellement dans l'élaboration et l'exécution du plan d'action, la recherche sur l'imprimerie à caractères mobiles ainsi que l'organisation et la coordination des activités liées aux expositions.

- Le Centre de protection du patrimoine culturel immatériel du Zhejian (organisme exécutif chargé de la protection et de la recherche du patrimoine culturel immatériel à l'échelon provincial).
- Le Bureau de radio et télédiffusion de Rui'an, dans le Zhejiang (organisme administratif chargé de la gestion de l'art et de la culture au niveau du comté, ce groupe participe à l'élaboration et à l'exécution du plan d'action).
- Le Centre de protection du patrimoine culturel immatériel de Rui'an, dans le Zhejian, (organisme exécutif chargé de la protection et de la recherche du patrimoine culturel immatériel à l'échelon du comté, ce groupe participe à des activités comme l'enquête générale sur les ressources, la protection et la formation des nouveaux talents ainsi que les expositions).
- L'Association de l'imprimerie à caractères mobiles de Rui'an, dans le Zhejian (organisation non gouvernementale de recherche et de protection qui s'emploie à promouvoir la technique d'imprimerie à caractères mobiles).

Engagements des États, communautés, groupes ou individus concernés.

- Le Gouvernement populaire de Rui'an et de la province du Zhejiang ont promis solennellement de renforcer la protection de ce patrimoine. En plus des 1 200 000 yuans RMB affectés au fonds de protection, le gouvernement allouera chaque année 200 000 yuans RMB à un fonds de protection spécial pour la transmission et le renouveau de l'élément du patrimoine.
- La création de l'Association de l'imprimerie à caractères mobiles de Rui'an en juin 2009 est une étape clé pour la protection de l'élément. Le règlement de l'Association stipule que dans le but de promouvoir et de perpétuer la technique de l'imprimerie à caractères mobiles, l'Association mènera diverses activités visant à documenter, protéger et étudier la technique, l'histoire et les objets de l'imprimerie à caractères mobiles, à transmettre des connaissances relatives à cette technique, à former ses détenteurs, à mettre en place une plateforme d'échange d'informations et qu'elle prendra une part active aux activités organisées par le gouvernement. Dans le même temps, elle fera mieux connaître l'imprimerie à caractères mobiles en tant qu'élément du patrimoine unique en son genre et cherchera à augmenter le nombre des commandes pour garantir une demande élevée sur le marché et de confortables ressources économiques aux artisans déjà en activité ou en formation.
- Les deux détenteurs de la technique d'imprimerie à caractères mobiles, Wang Chaohui et Lin Chuyin, ont promis de coopérer activement avec les communautés et le gouvernement pour mener toutes sortes d'activités en faveur de la protection et de la transmission de la technique d'imprimerie à caractères mobiles. Ils catalogueront et protègeront les documents et les objets historiques afférents à cette activité et embaucheront des apprentis à qui ils transmettront la technique. Par exemple, Wang Chaohui forme actuellement son fils Wang Jianxin et a engagé Wang Fazai et Pan Yanxiang comme apprentis. De même, Lin Chuyin forme son fils aîné Lin Jiazheng, Wang Haiqiu ses deux fils Wang Chongren et Wang Chondge, Zhang Yiusho son fils Zhang Xiaowu, Wang Chaoxi son fils Wang Xulin et d'autres membres de son clan. Dans le même temps, ils exploiteront leur propre expérience pour prôner les avantages de l'imprimerie à caractères mobiles dans l'héritage de la culture traditionnelle et chercheront à passer davantage de commandes pour accroître leurs revenus de manière à donner des bases économiques solides à la contribution individuelle à la technique de l'imprimerie à caractères mobiles. En 2010, les 11 détenteurs ont reçu plus de 20 commandes pour imprimer des généalogies suivant la technique des caractères mobiles en bois, pour un montant dépassant 600 000 yuans RMB, ce qui est très encourageant pour la protection et la transmission du patrimoine.

Il apparaît clairement que la communauté et l'État partie concernés ont la volonté de soutenir l'effort de sauvegarde en créant des conditions favorables à sa mise en œuvre.

Évaluation de l'examinateur de l'état de faisabilité et de la pertinence du plan de sauvegarde

Les mesures de sauvegarde prônées par l'État soumissionnaire répondent à différentes questions essentielles pour la conservation de l'élément :

1. Documentation des procédés techniques et des savoir-faire en péril ainsi que des connaissances orales y afférant pour la postérité.
2. Préservation des espaces culturels en tant que lieux de vie culturels à l'usage de la communauté.
3. Préservation des produits, documents et outils se rapportant à l'élément du patrimoine en tant que références pour le travail à venir et qu'instruments pédagogiques pour les nouvelles générations de praticiens.
4. Utilisation de la documentation et des artefacts culturels, etc., pour sensibiliser le public et éveiller son intérêt pour l'élément.
5. Incitation des jeunes artisans à rejoindre la profession et à suivre une formation pour augmenter leurs compétences et résoudre ainsi la crise de succession.
6. Création de sources de revenus supplémentaires en favorisant l'usage de l'imprimerie à caractères mobiles pour l'édition de livres, ce qui contribue ainsi à la continuité de l'élément.
7. Sensibilisation du public à l'imprimerie traditionnelle par le biais de démonstrations en direct.
8. Amélioration et diversification de la technique grâce au partage constant du savoir-faire et de la recherche.

En tant que tel, l'État a créé une stratégie sur plusieurs fronts qui fait face aux menaces pesant actuellement sur l'élément et les chances de réussite des praticiens et qui sauvegarde et renforce la tradition de l'imprimerie à caractères mobiles en bois pour les temps à venir.

Les praticiens ont activement démontré leur détermination à protéger leur patrimoine et à transmettre leur savoir-faire aux générations suivantes par leur participation à diverses expositions et campagnes de sensibilisation ainsi qu'au renouveau de la formation des apprentis.

Les mesures susmentionnées pourraient peut-être être complétées par la promotion de l'étude de l'histoire, de l'anthropologie et de la culture dans les universités ainsi que d'autres disciplines portant sur la généalogie et la recherche historique.

Les mesures pourraient peut-être être complétées par une promotion encore plus active de l'imprimerie traditionnelle en Chine et dans d'autres pays.

Critère U.4	L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé.

Extrait du formulaire de candidature

a. Participation des communautés, groupes et individus

Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé au processus d'élaboration des dossiers de candidature à toutes les étapes, comme le requiert le critère U.4. Les États parties sont en outre encouragés à préparer les candidatures avec la participation de toutes les parties concernées notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés voisines, des ONG, des instituts de recherche, des centres d'expertise et autres parties intéressées.

b. Consentement libre, préalable et éclairé

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu d'imposer une norme unique.

c. Respect des pratiques coutumières régissant l'accès à l'élément

Démontrez que l'inscription et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respectent pleinement les « pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine », si ces pratiques existent (cf. article 13). Décrivez toutes les mesures spécifiques qui peuvent être nécessaires pour garantir ce respect.

La candidature démontre que l'élément est conforme au critère U.4 :	**Oui** ☒
	Non ☐

Évaluation par l'examinateur de la participation de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés

L'examinateur doit indiquer si la communauté, le groupe ou les individus concernés ont participé pleinement au processus d'élaboration du dossier de candidature à toutes les étapes, et si la candidature reflète leur participation.

(150 à 300 mots)

(a) Participation des communautés, groupes et individus

Pour la demande d'inscription de l'élément sur la Liste de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel, les détenteurs de l'imprimerie à caractères mobiles Wang Chaohui et Lin Chuyin ont lu les textes pertinents du dossier de candidature, compris la procédure et les processus, fourni volontairement et activement les documents, objets et témoignages historiques associés à l'élément et remis des informations sur la technique d'imprimerie à caractères mobiles. Étant associés à tout le processus de demande d'inscription, ils ont promis d'embaucher des apprentis pour leur transmettre leur savoir-faire et de continuer d'utiliser la technique d'imprimerie à caractères mobiles traditionnelle afin de transmettre le savoir-faire et la technique traditionnelle qui font partie du patrimoine.

En apprenant la nouvelle de la demande d'inscription de l'élément sur la Liste de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel, les personnes qui, à Rui'an travaillent dans l'imprimerie à caractères mobiles, ont réagi de manière active et positive. Elles ont rassemblé 50 000 yuans RMB et créé, en juin 2009, l'Association de l'imprimerie à caractères mobiles de Rui'an qui comptait 100 membres au départ. Conformément au règlement de l'association, elles se consacreront à la sauvegarde et à la transmission du patrimoine et s'emploieront à augmenter le volume des commandes. Par ailleurs, elles ont pris connaissance des textes et des procédures afférents au dossier de candidature et prendront une part active à la demande

d'inscription.

La salle d'exposition dédiée à l'imprimerie à caractères mobiles de Dongyuan, à Rui'an, province du Zhejiang, a fourni les documents et les références d'objets pertinents pour le dossier de candidature de l'élément. Ont été ajoutés d'anciens caractères mobiles en bois chinois et des objets associés utilisés pour l'édition en vue d'attirer davantage de visiteurs. Les détenteurs se rendent régulièrement sur place pour faire des démonstrations en direct de leur technique et susciter ainsi l'intérêt du grand public. Le Bureau de la culture et de la radio et télédiffusion de Rui'an, ainsi que l'Académie chinoise des arts ont participé à la collecte et au tri des documents nécessaires au dossier de candidature. Pour la compilation de ces documents, les communautés, groupes et individus concernés ont aussi apporté un soutien et une aide précieux.

(b) Consentement libre, préalable et éclairé

Le Gouvernement populaire de Rui'an, ville située dans la région où se pratique l'imprimerie à caractères mobiles en bois, a fait une déclaration écrite annonçant son soutien au gouvernement pour sa demande d'inscription de l'imprimerie à caractères mobiles en bois sur la « Liste de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel ». Tous les membres de l'Association de l'imprimerie à caractères mobiles de Rui'an ont décidé à l'unanimité de participer et d'aider à la sauvegarde de l'élément et à la demande de son inscription sur la liste. Les détenteurs représentatifs du village de Dongyuan, à Rui'an, ont signé le dossier de candidature à titre collectif et exprimé leur consentement éclairé en apposant la traditionnelle « signature avec empreinte de doigt ». Ils ont pris l'engagement de soutenir la candidature et de prendre une part active à toute la procédure.

(c) Respect des pratiques coutumières régissant l'accès à l'élément

L'achèvement d'une généalogie imprimée suivant la technique à caractères mobiles en bois est un symbole clanique doté d'une dimension spirituelle et religieuse. À cette fin, ledit clan choisira l'heure et le jour propices à la cérémonie solennelle qui a lieu traditionnellement dans la salle du clan pour marquer l'achèvement d'une généalogie. Au cours de cette cérémonie, des sacrifices sont offerts aux ancêtres en présence des clans apparentés portant le même patronyme ainsi que d'autres clans portant d'autres patronymes et habitants des villages et des villes invités pour l'occasion. Le détenteur de la technique d'imprimerie à caractères mobiles en bois tracera un trait rouge sous le nom de l'ancêtre de la première génération figurant sur la première page où figure l'arbre de la famille et le prolongera jusqu'au nom de la deuxième génération. Il prononcera alors, avec le chef du clan, un éloge avant d'offrir la nouvelle généalogie aux ancêtres et de s'incliner devant le ciel, la terre et les ancêtres. La nouvelle généalogie sera ensuite déposée dans un coffret fermé à clé et mis sous scellé. Suivent habituellement un banquet et l'édification d'un autel où présenter des sacrifices. La généalogie pourra par la suite faire partie d'une exposition itinérante ; une pièce sera alors jouée dans les théâtres des villages et le clan tout entier participera au gala.

Pour mettre en œuvre les mesures de sauvegarde proposées, notamment la préservation des espaces et des objets associés à l'élément, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacle à leur accès. Si les salles communautaires et autres espaces de ce type sont protégées par l'État, il faut prendre soin de s'assurer que les communautés locales qui ont fréquenté et entretenu ces espaces dans le passé sont déclarées parties prenantes dans le processus de sauvegarde. Il faut aussi qu'elles continuent d'avoir accès à ces espaces pour leurs cérémonies traditionnelles. Si nécessaire, l'État peut instaurer des règles d'utilisation desdits espaces afin d'éviter toute mauvaise gestion ou dégradation du site.

De même, vu le profond aspect religieux et communautaire des généalogies, qui constituent l'essentiel des exemplaires d'impression à caractères mobiles en bois à caractère historique, les efforts de documentation et de préservation doivent prendre en compte les sensibilités des communautés, groupes et individus propriétaires d'exemplaires et d'artefacts. Pour être exposés, ces artefacts doivent être accompagnés d'un texte, d'un support visuel et autres

documents explicatifs qui indiquent le contexte dans lequel ces objets ont été produits et utilisés, maintenant ainsi les liens avec la communauté des producteurs et des clients.

Bien qu'il soit nécessaire de trouver d'autres produits susceptibles de faire appel à l'imprimerie à caractères mobiles en bois (comme par exemple la publication de livres), ces nouvelles pistes devraient compléter et non supplanter ou supprimer le marché traditionnel, c'est-à-dire les commandes en provenance des clans.

Évaluation de l'examinateur de la participation des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés.

La candidature a été soutenue par les détenteurs représentatifs de la tradition de l'imprimerie à caractères mobiles en bois et par diverses autres personnes participant à cette activité.

Dans le cas des détenteurs représentatifs, ce soutien s'est exprimé par :

- la signature d'un engagement à soutenir la candidature et à participer activement au processus d'élaboration du dossier ;
- la contribution à la candidature par le biais de la fourniture d'informations et d'objets historiques pertinents ;
- l'embauche d'apprentis en vue de leur formation ;
- la promotion de l'élément par le biais de conférences/démonstrations en direct.

Dans le cas des autres praticiens, ce soutien a pris la forme suivante :

- collecte de fonds ;
- création de l'Association de l'imprimerie à caractères mobiles de Rui'an, dont le règlement oblige les membres à protéger et transmettre l'élément du patrimoine et à augmenter la quantité de produits issus de l'imprimerie à caractères mobiles ;
- participation au processus d'élaboration du dossier de candidature.

De surcroît, l'État a, par le biais de diverses initiatives et sous-organisations, contribué au travail de documentation, à la sensibilisation du public, à la promotion du patrimoine et à l'établissement d'un contact avec les praticiens.

La candidature a donc indéniablement été le fruit de la collaboration entre les détenteurs, la communauté au sens large et l'État. L'interaction serait encore plus grande si la candidature et le plan de sauvegarde proposé faisaient officiellement des praticiens les parties prenantes et les bénéficiaires de toutes les activités de sauvegarde. Cela viserait à créer chez eux un sentiment d'appropriation plus fort et à favoriser une participation proactive de leur part. Il peut également être utile d'impliquer la communauté des usagers, c'est-à-dire les clans qui commandent les généalogies et ceux qui achètent des livres anciens imprimés suivant la technique des caractères mobiles, dans l'élaboration du dossier de candidature et le plan de sauvegarde de manière à avoir la certitude qu'ils acceptent l'élément comme faisant partie intégrante de leur patrimoine culturel immatériel et de leur identité.

Commentaires de l'examinateur sur le consentement libre, préalable et éclairé

L'examinateur doit évaluer si l'État soumissionnaire a fourni des preuves satisfaisantes du consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou des individus concernés.

(150 à 300 mots)

L'État soumissionnaire a réussi à obtenir la participation éclairée de l'organe gouvernemental local, c'est-à-dire le Gouvernement populaire de Rui'an, ville située dans la région où l'on trouve la tradition de l'imprimerie à caractères mobiles, grâce à sa déclaration écrite de soutien.

Les détenteurs représentatifs de l'imprimerie traditionnelle du village de Dongyuan, à Rui'an, ont apposé collectivement leur signature sous sa forme traditionnelle. De même, un nombre

important d'autres praticiens de la région ont été sollicités par le biais de l'Association de l'imprimerie à caractères mobiles de Rui'an. Ils ont donné leur consentement sous la forme d'une déclaration écrite de soutien à la candidature, accompagnée respectivement d'un vote à l'unanimité et de lettres de consentement signées.

L'Association de l'imprimerie à caractères mobiles de Rui'an a donné son consentement à l'unanimité.

Il est manifeste que l'État soumissionnaire a fourni une preuve satisfaisante du consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, de l'Association et de l'organe gouvernemental local concernés.

Commentaires de l'examinateur sur le respect des pratiques coutumières régissant l'accès à l'élément, le cas échéant

L'examinateur doit indiquer si l'État soumissionnaire a abordé de manière appropriée la question des pratiques coutumières qui pourraient régir l'accès à l'élément.

(300 mots maximum)

Même si l'État soumissionnaire a abordé de manière appropriée la question des pratiques coutumières régissant l'accès à l'élément, il faut peut-être pousser plus loin les mesures de sauvegarde proposées en abordant certaines questions relatives aux pratiques coutumières encore existantes qui régissent l'accès à l'élément, c'est-à-dire les salles des clans et autres espaces de ce genre. Cela peut revenir aux communautés locales qui, par le passé, ont utilisé et entretenu ces espaces et qui peuvent intervenir en tant que parties prenantes au processus de sauvegarde et prévenir toute mauvaise gestion ou dégradation du site.

Étant donné le profond aspect religieux et communautaire des généalogies qui constituent l'essentiel des exemplaires d'impression à caractères mobiles en bois appartenant à l'histoire, le travail de documentation et de préservation devra prendre en compte les sensibilités des communautés, des groupes et des individus qui les utilisent. Pour être exposés, ces artefacts doivent être accompagnés d'un texte, d'un support visuel et autre document explicatif qui indique le contexte dans lequel ces objets ont été produits et utilisés.

Même s'il est nécessaire et opportun de rechercher d'autres produits qui feraient appel à l'imprimerie à caractères mobiles en bois (par exemple les livres), ces nouvelles pistes devraient compléter et non pas nécessairement supplanter les commandes de généalogies traditionnelles passées par les clans.

Critère U.5 L'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) (l')État(s) partie(s) soumissionnaire(s) tel que défini dans les articles 11 et 12.

Extrait du formulaire de candidature

L'État soumissionnaire doit identifier l'inventaire dans lequel figure l'élément, ainsi que le bureau, l'agence, l'organisation ou l'organisme qui est chargé de tenir à jour l'inventaire. La description doit également démontrer que l'inventaire a été dressé en conformité avec les articles 11 et 12, et notamment avec l'article 11 paragraphe (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et avec l'article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis à jour.

L'inclusion de l'élément proposé dans un inventaire ne saurait en aucune façon impliquer ou exiger que l'inventaire ou les inventaires soient achevés avant la candidature. Un État partie soumissionaire peut au contraire être en train d'établir ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais avoir déjà inscrit l'élément proposé dans un inventaire en cours d'établissement.

La candidature démontre que l'élément est conforme au critère U.5 :	**Oui** ☒ **Non** ☐

Commentaires de l'examinateur sur la conformité de la candidature avec le critère U.5

L'examinateur doit indiquer si l'État soumissionnaire a démontré de manière appropriée que l'élément est inclus dans un inventaire, et a montré que l'inventaire a été établi en conformité avec la Convention, notamment avec l'article 11(b) requérant la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes.

(100 à 200 mots)

La tradition de l'imprimerie à caractères mobiles en bois a été incluse dans les inventaires suivants :

1. Technique d'imprimerie à caractères mobiles en bois : Deuxième Liste de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la Chine publiée par le Conseil d'Etat (document n° 19 (2008), 7 juin 2008), Unité de sauvegarde: Rui'an, province du Zhejiang ;
2. Technique d'imprimerie à caractères mobiles en bois : Deuxième Liste de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du Zhejiang publiée par le Gouvernement provincial du Zhejiang (document n° 33 (2007), 5 juin 2007), Unité de sauvegarde: Rui'an, province du Zhejiang ;
3. Technique d'imprimerie à caractères mobiles en bois: Première Liste de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de Wenzhou publiée par le Gouvernement municipal de Wenzhou (document n° 4 (2007), 21 février 2007), Unité de sauvegarde: Rui'an, province du Zhejiang ;
4. Technique d'imprimerie à caractères mobiles en bois : Première Liste de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de Rui'an publiée par le Gouvernement municipal de Rui'an (document n° 45 (2007), 26 mars 2007) ;
5. Wang Chaohui & Lin Chuyin: Le troisième Groupe de détenteurs représentatifs du patrimoine culturel immatériel national (document n° 6 (2009), 26 mai 2009) ;
6. Wang Chuanqiao: Le troisième Groupe de détenteurs représentatifs du patrimoine culturel immatériel du Zhejiang (document n° 65 (2009), septembre 2009) ;
7. Wang Chuanqiao, Wang Haiqiu, Wang Zhiren, Wu Kuizhao, Zhang Yishuo, Wang Chaohua, Pal Lijie, Pan Chaoliang, Wang Chaoxi: Le premier Groupe de détenteurs représentatifs du patrimoine culturel immatériel de Rui'an (document n° 116 (2009), 21 décembre 2009) ;
8. Association de l'imprimerie à caractères mobiles de Rui'an (document n° 3172, 25 juin 2009).

Commentaires de l'examinateur sur la conformité de la candidature avec le critère U.5

L'État soumissionnaire a démontré que l'élément a été inclus de manière systématique dans divers inventaires pour la protection du patrimoine culturel immatériel et que les détenteurs représentatifs ont également été reconnus comme il se doit en tant que dépositiaires du patrimoine culturel immatériel. La description fournie dans le dossier de candidature précise que l'inventaire a été dressé en conformité avec les articles 11 et 12 et que l'imprimerie à caractères mobiles en bois a été identifiée et définie comme un élément du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales compétentes. L'élément figure sur la Deuxième Liste de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la Chine publiée par le Conseil d'État pour Rui'an, province du Zhejiang ; sur la Deuxième Liste de sauvegarde du patrimoine culturel du Zhejiang publiée par le Gouvernement provincial du Zhejiang ; sur la Première Liste de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de Wenzhou publiée par le Gouvernement municipal de Wenzhou ; sur la Première Liste de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de Rui'an publiée par le

Gouvernement municipal de Rui'an entre autres.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Le rapport d'examen doit comprendre une recommandation d'inscription ou de non-inscription de l'élément soumis au Comité.

Recommande d'inscrire ☒	**Recommande de ne pas inscrire :** ☐

Commentaires de l'examinateur sur la recommandation générale

Afin d'être inscrit sur la Liste de sauvegarde urgente, un élément doit satisfaire à tous les critères. Si l'examinateur conclut qu'un critère n'est pas satisfait, la recommandation générale ne peut pas être d'inscrire l'élément. L'examinateur pourra souhaiter donner plus d'explications à de telles conclusions négatives, ou souhaiter suggérer au Comité certaines conditions qu'il considérera nécessaire d'ajouter à une décision favorable d'inscrire l'élément.

(150 à 300 mots)

L'imprimerie à caractères mobiles en bois est un élément unique en son genre et de premier plan du patrimoine culturel immatériel de la Chine. Il fait appel à un ensemble complexe de compétences et à un savoir transmis oralement, aujourd'hui menacé d'extinction, et ne subsiste que dans la région de Rui'an. Sa valeur réside autant dans ses racines historiques que dans son rapport constant à l'histoire, à la culture locale et à la vie communautaire. Il a été jugé conforme à la définition du patrimoine culturel immatériel donnée à l'article 2 de la Convention mais il est aussi manifestement urgent de mettre en place des mesures de sauvegarde. L'État et la communauté en question ont visiblement déployé de sincères efforts pour réunir la documentation sur l'élément et en assurer la promotion et l'ont prouvé par leur consentement et leur participation permanente à l'élaboration du dossier de candidature et à la sauvegarde à venir de l'élément.

De surcroît, nous recommanderions que les mesures de sauvegarde proposées continuent d'impliquer activement les communautés locales d'usagers. Vu les liens claniques et communautaires profonds des généalogies, qui constituent l'essentiel des exemplaires traditionnels produits par l'imprimerie à caractères mobiles en bois, le travail de documentation et de préservation devra prendre en compte les sensibilités des communautés d'usagers, des clans et des individus. De plus, nous recommandons que les mesures de sauvegarde continuent d'impliquer activement les praticiens en tant que parties prenantes et bénéficiaires, abordant dans le même temps la question de la création de moyens de subsistance durables pour assurer la continuité de l'élément en tant que tradition vivante.

Je recommande que l'élément « Imprimerie chinoise à caractères mobiles en bois » soit inclus dans la Liste de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel.